



**CONSEIL DE PARIS  
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2019**

**DOSSIER  
DE PRESSE**

Contact :

Dominique Leray  
dominique.leray@paris.fr  
06 60 85 20 03



## CONSEIL DE PARIS - GROUPE ÉCOLOGISTE



**David BELLARD**

Président du groupe  
11<sup>e</sup> arrondissement



**Jacques BOUTAULT**

Maire du  
2<sup>e</sup> arrondissement



**Bernard JOMIER**

Sénateur de Paris  
19<sup>e</sup> arrondissement



**Célia BLAUEL**

Adjointe à la Maire  
chargée de  
l'environnement, du  
développement durable,  
de l'eau, de la politique  
des canaux et du "plan  
climat énergie territorial"  
14<sup>e</sup> arrondissement



**Antoinette GUHL**

Adjointe à la Maire  
chargée de l'économie  
sociale et solidaire, de  
l'innovation sociale et de  
l'économie circulaire  
20<sup>e</sup> arrondissement



**Anne SOUYRIS**

Adjointe à la Maire  
chargée de la Santé et  
aux relations avec  
l'AP-HP  
10<sup>e</sup> arrondissement



**Christophe NAJDOVSKI**

Adjoint à la Maire  
chargé des transports,  
de la voirie, des  
déplacements et de  
l'espace public  
12<sup>e</sup> arrondissement



**Galla BRIDIER**

Adjointe à la Maire  
chargée des  
personnes âgées et de  
l'autonomie  
18<sup>e</sup> arrondissement



**Aurélie SOLANS**

Conseillère déléguée  
chargée de  
l'environnement  
auprès de C. BLAUEL  
19<sup>e</sup> arrondissement



**Pascal JULIEN**

Vice-président du  
groupe  
18<sup>e</sup> arrondissement



**Fatoumata KONE**

Vice-présidente du  
groupe  
19<sup>e</sup> arrondissement



**Jérôme GLEIZES**

20<sup>e</sup> arrondissement



**Sandrine MEES**

18<sup>e</sup> arrondissement



**Joëlle MOREL**

11<sup>e</sup> arrondissement



**Marie ATALLAH**

13<sup>e</sup> arrondissement

## EDITO

### Pour la santé de nos enfants, piétonnisons les abords de leurs écoles !

Depuis des années, les écologistes alertent et expriment leurs inquiétudes concernant la qualité de l'air à Paris. A raison: **ces derniers mois, les études tombent une à une, comme des couperets, et la sentence est glaçante : la quasi-totalité des établissements scolaires parisiens dépassent la limite recommandée par l'OMS pour les particules fines.** Pas étonnant, lorsque l'on sait que la plupart des écoles et des crèches parisiennes se situent à moins de 150 mètres d'un axe routier majeur !

Bronchites, asthme, infections respiratoires, augmentation des risques cardiovasculaires... les maladies causées par la pollution de l'air sont nombreuses et graves, en particulier pour les enfants, dont l'immaturation des systèmes immunitaire et respiratoire rend particulièrement vulnérables. **À Paris, un tiers des nouveaux cas d'asthme sont liés à la pollution routière selon une étude publiée dans The Lancet Planetary Health.** Les chiffres catastrophiques des relevés des capteurs à Paris en attestent: c'est un véritable enjeu de santé publique. Il est impératif que nous prenions des mesures efficaces très rapidement pour améliorer la qualité de l'air que respirent nos enfants.

#### Une solution simple: piétonniser les abords des écoles

Pour améliorer concrètement et rapidement la qualité de l'air autour et dans les écoles, **nous proposons de transformer les rues adjacentes aux écoles en zones piétonnes chaque matin et soir.** Non seulement cela permettra d'améliorer de manière notable la qualité de l'air, mais en plus cela permettra aux enfants d'aller à l'école beaucoup plus sereinement et de manière beaucoup plus sécuritaire.

#### Libérons Paris de la voiture !

Plus largement, il est temps que la ville reprenne la main sur son territoire, jusqu'ici dédié à la voiture. Le modèle du tout voiture est dépassé, il est temps d'entrer résolument, et de plein pied, dans un nouveau modèle, qui donne plus de place aux gens, à la nature et aux modes de déplacement actifs et doux. Améliorer la qualité de l'air, récupérer les places de parkings pour y planter des arbres, végétaliser les rues, créer des rues aux enfants pour leur permettre de se déplacer et de jouer en toute sécurité... sortir du tout voiture permet de nombreuses avancées pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

**David Belliard, président du groupe écologiste de Paris**



#### Le président du groupe

**David BELLIARD**

41 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

# SOMMAIRE

## ÉCOLE

- P6 – Vœu relatif à la piétonnisation aux abords des écoles parisiennes
- P10 – Vœu pour la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens

## SOLIDARITÉ

- P12 - Vœu relatif aux familles sans-abri à Paris
- P14 - Vœu pour la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) 6, rue d'Aboukir dédié aux femmes victimes de violences
- P15 – Vœu pour une action résolue et concertée contre la prostitution intrusive rue Saint-Denis

## ANIMAUX

- P 18 - Amendement relatif au financement des initiatives portées dans le cadre de l'appel à projet "Animaux en Ville"
- P 19 - Vœu pour une réelle prise en charge des chats libres à Paris
- P 21 - Vœu relatif à la méthode de gestion des pigeonniers à Paris

## ENVIRONNEMENT/VÉGÉTALISATION

- P24 - Vœu pour l'accès à l'eau dans les jardins partagés
- P26 – Vœu pour un Camping de Paris plus écologique et solidaire

## ESPACE PUBLIC

- P28 - Vœu pour la réouverture du passage Mare-Cascades

## COMMERCE

- P31 - Vœu relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité

## PUBLICITE

- P 33 – Vœu pour un 2e arrondissement sans publicité

## TRANSPORT

- P36 - Vœu relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap

**ÉCOLE**

## **Vœu relatif à la piétonnisation aux abords des écoles parisiennes**

**déposé par David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les vœux déposés par les élu.e.s écologistes des 18e, 17e, 5e, 20e, 11e, 10e et 12e arrondissements ;

Considérant que la pollution de l'air (ex. ozone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, particules fines) est responsable de pathologies et de maladies chroniques telles que l'asthme, les bronchites aiguës ou chroniques, toux, rhinites, qu'elle est aussi liée à l'apparition de certains cancers (ex. voies respiratoires) et qu'elle est un facteur important d'infertilité, de risque d'AVC ou infarctus ;

Considérant l'étude le IVS (Institut de Veille Sanitaire) qui en 2012 déjà, nous apprenait que les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont aussi observés en absence de pic de pollution et que l'impact sanitaire de la pollution de l'air est majoritairement dû à des expositions à des niveaux moyens sur le long terme ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée sur les questions de lutte contre les pollutions de l'air en promouvant par exemple le recours à des mobilités douces et actives (plan piétons, plan vélo...), à travers la piétonnisation des berges de Seine, etc ;

Considérant que la rue scolaire est une rue qui interdit l'accès aux véhicules motorisés aux heures d'entrées et de sorties des écoles ;

Considérant le besoin de sécurisation et de tranquillité des abords des établissements scolaires ;

Considérant le succès d'initiatives qui ont pour but la réappropriation de l'espace public par les piéton.ne.s comme le dispositif Paris Breathe ou encore les rues aux enfants ;

Considérant que le Plan Parisien de Déplacement a été voté en 2007 et que ses derniers objectifs sont censés être atteints en 2020 ;

Considérant le décret n° 2014-1541 du 18 décembre 2014 fixant les axes mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les règles de circulation et de stationnement sont décidées par la Préfecture de Police et la Mairie de Paris ;

Considérant qu'il existe à la Ville de Paris une commission consultative du plan de circulation à laquelle participent la Préfecture de Police, les représentant.e.s des taxis parisiens, la RATP, les Pompiers de Paris, les mairies d'arrondissement ;

Considérant qu'il est essentiel de revoir entièrement les règles de circulation à Paris pour les faire coïncider avec les impératifs environnementaux et sanitaires qui sont par ailleurs rappelés dans les Plan Climat, Plan Vélo et Stratégie Paris Piéton de la Ville de Paris ;

Considérant que la pollution de l'air a des conséquences sanitaires bien plus graves chez les enfants que d'autres catégories de population : pour l'ONG Deutsche Umwelthilfe, (étude d'octobre 2018), les enfants seraient jusqu'à 37% plus exposés que les adultes à la pollution au dioxyde d'azote par exemple ;

Considérant les données d’AirParif qui nous apprennent qu’en Ile-de-France, le transport routier est responsable de : 56% des émissions d’oxyde d’azote, 28% des PM10, 35% des PM2.5 ;

Considérant l’étude menée par AirParif et Respire fin 2018 qui fait état que : 100% des écoles parisiennes dépassent les normes de l’OMS sur les concentrations de PM2.5, 97% dépassent les normes de concentrations de PM10 et 26% de dioxyde d’azote (548 établissements sont concernés à Paris) ;

Considérant les travaux divers de Respire et AirParif qui montrent qu’entre 2012 et 2017 le nombre d’établissements recevant du public sensible dépassant le seuil de pollution au NO2 a été divisé par deux mais que l’on voit peu d’amélioration pour ceux fortement exposés aux particules fines ;

Considérant que l’étude mentionnée met en partie en lumière les causes de ces pollutions inquiétantes, à savoir : la proximité d’un axe routier majeur, ou la présence d’une rue très passante à proximité de l’établissement ;

Considérant l’étude menée par l’ONG européenne Alliance pour la santé et l’environnement (HEAL) dans six capitales en proie à des problèmes récurrents de qualité de l’air : Paris, Londres, Berlin, Madrid, Sofia et Varsovie révélée en septembre 2019 ;

Considérant l’étude réalisée entre mars et mai 2019 par la fédération France Nature Environnement (FNE) sur six écoles parisiennes et les recommandations émises par Charlotte Lepitre, responsable environnement à la FNE que les chefs d’établissement demandent "aux mairies de modifier la circulation aux abords des écoles pour les camions de livraison et d’augmenter le nombre de rues piétonnes près des établissements" (Source : *20 Minutes*) ;

Considérant le rapport de l’OMS de 2018 qui préconise d’installer les écoles loin des voies de circulation dense ;

Considérant les préconisations de l’agence britannique de santé publique telles que la création de zones tampons pour interdire les voitures de tourner au ralenti autour des écoles ;

Considérant les actions de certaines villes comme Bruxelles qui ont créé des rues scolaires délestées de circulation automobile ;

Considérant que pour progresser significativement sur les questions de pollutions de l’air, notamment en ce qui concerne les publics les plus fragiles, il est nécessaire de réduire les facteurs de risque et donc la circulation automobile aux abords des établissements accueillant ces publics ;

Considérant les inquiétudes et la mobilisation de parents d’élèves francilien.ne.s et parisien.ne.s comme en témoigne la récente campagne de sensibilisation "Pollution de l’air, parents vous pouvez agir" de la Fédération Nationale des Conseils de Parents d’Élèves (FCPE) ;

Considérant qu’il est du devoir de la Ville de Paris de protéger les personnes les plus vulnérables dont les enfants font partie en leur offrant un air le plus sain possible dans et aux abords des établissements les accueillant ;

Considérant la mobilisation des riverain.e.s et des écologistes pour que les abords de l’école Louis Blanc (10ème) où la circulation automobile rendait les abords de l’école dangereux et entraînait une pollution de l’air importante ;

Considérant le voeu déposé par les élu.e.s écologistes, voeu adopté au conseil du 10ème arrondissement de septembre 2019 qui entraîne la pose de blocs de béton à brève échéance afin

de couper la circulation au niveau de la place Jan Karski, prouvant ainsi que l'arrêt de la circulation devant certaines écoles est impérieuse et rapidement applicable ;

Considérant que l'école de la rue Louis Blanc (10ème) n'est pas un cas isolé en matière de dangerosité et de pollution de l'air résultant de la circulation automobile ;

Considérant l'accident survenu le 2 septembre 2019, jour de rentrée des classes, devant l'école située au 9 rue Tandou (19ème) où une fillette qui traversait la rue a été percutée par une voiture ;

Considérant des initiatives de fermetures à la circulation automobiles permanentes ou à certains moments de la journée, sur des rues très empruntées devant les écoles telles que celles mises en place à Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, le Perreux, Noiseau (94), Soisy-sur-Seine, Draveil (91), Villeparisis (77) grâce à des barrières, des bittes, de la signalisation adéquate, des bras mécaniques ;

Considérant que les initiatives mentionnées ont été très bien accueillies par les parents d'élèves et les équipes scolaires et pédagogiques ;

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **soit présenté devant les 3ème et 6ème commissions du Conseil de Paris de Décembre 2019, un classement des écoles parisiennes les plus dangereuses tant sur la question de la pollution de l'air que celle de l'accidentogénéité, réalisé par les services avec le concours des associations, organismes spécialisés et mairies d'arrondissement ;**
- **en concertation avec les chef.fe.s d'établissement, parent.e.s d'élèves, riverain.e.s et mairies d'arrondissement, soit effectuée entre janvier et juin 2020, une expérimentation de réduction ou d'interdiction de la circulation motorisée (hors véhicules d'urgence et véhicules transportant un public PMR) devant les écoles parisiennes les plus polluées et accidentogènes :**
  - **piétonnisation complète, où cela est possible, aux horaires d'arrivée et de sortie des élèves soit de 8h15 à 8h45, de 11h15 à 11h45, de 16h15 à 16h45,**
  - **mobilisation des agent.e.s actuellement déployé.e.s sur le terrain pour faciliter la traversée des enfants et parents à l'horaire d'arrivée et de départ des élèves pour fermer les rues critiques à la circulation,**
  - **mise en place de dispositifs d'augmentation de la sécurité du cheminement piéton vers les écoles et de réduction du trafic sur les grands axes pollués, quand la piétonnisation, même temporaire, n'est pas possible ;**
- **d'encourager les livraisons en dehors des horaires d'entrée et sortie des élèves ;**
- **au regard des résultats des mesures de pollution de l'air aux abords et dans les écoles qui seront effectuées au lancement et à la fin de l'expérimentation, ces dispositifs soient étendus à toutes les écoles parisiennes, quand cela est possible, dès septembre 2020, en concertation avec les chef.fe.s d'établissement, parent.e.s d'élèves, riverain.e.s et mairies d'arrondissement ;**
- **qu'une concertation avec les chef.fe.s d'établissement, parent.e.s d'élèves, riverain.e.s et mairies d'arrondissement, soit menée pour qu'à partir de la rentrée**

**scolaire de septembre 2020, les rues ouvertes aux circulations motorisées, devant les écoles les plus polluées et/ou dangereuses, soient rendues entièrement piétonnes et cyclables ;**

- **en conséquence, le Plan de Déplacement Parisien soit revu d'ici la rentrée de septembre 2020 afin d'entériner ces changements de circulation ;**
- **dès aujourd'hui, la commission consultative du plan de circulation à laquelle participent la Préfecture de Police, les représentant.e.s des taxis parisiens, la RATP, les Pompiers de Paris, les mairies d'arrondissement soit élargie aux groupes politiques, conseils de quartiers et les associations de riverain.e.s et/ou les associations qui promeuvent les mobilités douces et actives.**

## **Vœu pour la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens**

**déposé par Jacques Boutault  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la mobilisation inédite et massive de la jeunesse le 15 mars 2019, suite à l'appel lancé par Greta Thunberg pour une "grève scolaire mondiale" pour le climat tous les vendredis de chaque mois, et qui a réuni entre 30 et 40 000 jeunes à Paris ;

Considérant la grève pour le climat du 20 septembre 2019 ;

Considérant la nécessité de répondre à cette interpellation des pouvoirs publics par notre jeunesse en intégrant encore davantage les grands enjeux environnementaux aux politiques municipales et départementales, notamment dans les établissements scolaires et périscolaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, qui s'est notamment traduit par l'adoption à l'unanimité du Plan Climat Air Énergie territorial au Conseil de Paris de mars 2018 ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris du 5 juin 2017 sur l'équipement des écoles publiques, sur proposition du groupe écologiste de Paris ;

Considérant l'instauration d'une alternative végétarienne quotidienne dans toutes les cantines scolaires du 2e et du 18e arrondissement de Paris, et l'introduction d'un deuxième repas végétarien hebdomadaire dans les cantines du 2e à la rentrée 2019 ;

Considérant le vœu de soutien à la mobilisation de la jeunesse pour le climat adopté par le Conseil de Paris d'avril 2019 ;

Considérant que sur les 1 153 établissements scolaires que compte l'Académie de Paris, 81 d'entre eux sont engagés dans une démarche E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) ;

Considérant que la démarche E3D touche la vie de l'établissement dans sa globalité : enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance de la structure et ouverture sur l'extérieur par le partenariat ;

Considérant l'existence du réseau Eco-Ecole et l'implication de certaines écoles parisiennes dans cette démarche ;

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la ville de Paris fasse un point d'étape sur l'utilisation de la plateforme du réemploi par les écoles et la DASC0, et sur l'efficacité de cette dernière ;**
- **la Ville de Paris communique sur la démarche E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) ;**
- **la ville de Paris devienne relais local Eco-Ecole pour aider les établissements volontaires à intégrer ce réseau.**

# **SOLIDARITÉ**

## **Vœu relatif aux familles sans-abri à Paris**

**déposé par Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Jérôme Gleizes  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la situation de saturation du dispositif parisien d'hébergement d'urgence, qui atteint des niveaux inédits et provoque notamment une densification des campements de rue du Nord-Est parisien, où les associations dénombrent aujourd'hui plus de 2 500 personnes ;

Considérant qu'en septembre 2019, d'après les services du 115, plus de 1 300 personnes en familles ne trouvent pas de solution d'hébergement. Ce sont donc environ 500 familles qui se retrouvent en situation de rue à Paris chaque soir ;

Considérant qu'un nombre important de travailleurs.euses pauvres sont hébergé.e.s en centres d'hébergement d'urgence du fait de la difficulté d'accès au logement social ;

Considérant la saturation des hôtels sociaux, qui constituent d'ordinaire une première alternative aux centres d'hébergement d'urgence pour les familles ;

Considérant la saturation des dispositifs d'hébergements citoyens, qui constituent une autre alternative pour ce public, et qui eux non plus ne sont plus en mesure de répondre aux besoins à Paris et dans la région ;

Considérant la saturation des maternités parisiennes, dans lesquelles les femmes avec nouveaux-nés sont parfois contraintes de dormir à même le sol du fait de l'absence de solution d'hébergement en sortie de maternité ;

Considérant les articles L. 121-7 et L. 345-1 du code de l'action sociale et des familles qui stipulent que les mesures d'aide sociale relatives à l'hébergement des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques ou de logement, sont à la charge de l'État ;

Considérant que cette compétence de l'État n'exclut pas l'intervention supplétive du département lorsque la santé des enfants, leur sécurité, leur entretien ou leur éducation l'exigent, par des aides financières versées en application de l'article L. 222-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant par ailleurs l'article L.222-1 du code de l'action sociale et des familles, qui fait obligation au département de prémunir la famille d'un danger, et le charge de la protection des femmes enceintes et des mères avec enfants de moins de 3 ans ;

Considérant la tribune de Mme Versini, maire adjointe en charge de la solidarité, qui dénonçait en juillet 2019 la situation indigne dans laquelle se trouvent les familles sans abri à Paris ;

Considérant l'exemplarité du centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine, qui constitue un modèle à reproduire pour accueillir les familles en situation de rue ;

Considérant l'ouverture de 90 places dans des locaux de l'AP-HP du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour accueillir temporairement des jeunes mères isolées et leurs bébés ;

Considérant le Manifeste interassociatif contre le sans-abrisme, publié le 17 septembre 2019 par plusieurs acteurs majeurs de la solidarité, qui réclame notamment l'augmentation du nombre de places dédiées aux femmes enceintes et familles hébergées au titre de l'aide sociale à l'enfance sur chaque département ;

Considérant le décret du 24 juin 2019, pris en application de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Elan), qui modifie le dispositif de

réquisition de locaux en introduisant notamment la possibilité d'utiliser les locaux réquisitionnés, y compris des bureaux, pour assurer l'hébergement d'urgence de toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale.

**Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Jacques Boutault, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris interpelle l'État et la Région pour qu'ils participent à la création de logements sociaux supplémentaires de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour répondre au besoin urgent de logements en Ile-de-France, en particulier pour les familles, et afin de désengorger les centres d'hébergement d'urgence et les hôtels sociaux ;**
- **la Ville de Paris augmente le nombre de places d'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance à destination des femmes enceintes et des familles à la rue, notamment en mobilisant les espaces et locaux appartenant à la Ville ;**
- **la Ville de Paris sollicite le préfet pour la réquisition avec attributaire des espaces et locaux vacants depuis plus de douze mois et appartenant à une personne morale, afin d'y loger au plus vite les familles sans-abri.**

## **Vœu pour la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) 6, rue d'Aboukir dédié aux femmes victimes de violences**

*déposé par Jacques Boutault et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

*adopté par le Conseil du 2ème arrondissement*

Considérant le départ de la société Enedis de l'immeuble sis 6, rue d'Aboukir (Paris 2e) ;

Considérant que cet immeuble, jusque-là loué par le distributeur d'électricité, revient désormais à la Ville de Paris, qui est propriétaire des murs ;

Considérant qu'au 9 septembre 2019, 104 femmes en France sont mortes assassinées par leur conjoint ou leur ex-conjoint depuis le 1er janvier ;

Considérant que chaque année, 216 000 femmes sont victimes de violences de la part de leur conjoint ;

Considérant que la possibilité pour les femmes violentées de quitter leur domicile est primordiale et que c'est un événement à haut risque, la majeure partie des féminicides ayant lieu lors de la séparation d'un couple ;

Considérant que le Haut Conseil à l'Égalité appelait, en novembre 2018, à la création de nouvelles places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences, en non mixité, avec un accompagnement spécialisé et regrettait la faible ambition du cinquième plan interministériel (2017-2019) et de la politique contre les violences faites aux femmes ;

Considérant la nécessité d'une prise en charge en non-mixité pour garantir une mise en sécurité, et non seulement une mise à l'abri, de ces femmes victimes de violences et de leurs enfants ;

Considérant que les nuitées d'hôtel, recours majoritaire pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs familles, ne leur permettent pas de se projeter dans un environnement pérenne et de vivre de façon autonome ;

Considérant la volonté des élu.e.s du 2e arrondissement d'aider les personnes les plus vulnérables, matérialisée notamment par la création d'un Espace Solidarité Insertion Familles en 2018 et par l'augmentation du parc social de 6% depuis 2001 dans des quartiers où la pression immobilière est forte.

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que l'immeuble du 6, rue d'Aboukir, laissé vacant par Enedis, soit conservé dans le patrimoine immobilier de la Ville de Paris et qu'y soit étudié la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale destiné aux femmes victimes de violences.**

## **Vœu pour une action résolue et concertée contre la prostitution intrusive rue Saint-Denis**

*déposé par Jacques Boutault  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

*adopté par le Conseil du 2ème arrondissement*

Considérant que plusieurs réunions organisées par la mairie du 2e arrondissement et par le Conseil de Quartier Sentier-Bonne Nouvelle ont fait état d'une situation d'insécurité et d'un sentiment d'abandon par les habitantes et les habitants de la partie nord de la rue Saint-Denis et des rues adjacentes (Aboukir, Cléry, Sainte-Apolline, Blondel, Chenier, Sainte-Foye...) ;

Considérant que ces réunions confirment que la prostitution intrusive donne lieu à des immixtions dans les parties communes des immeubles (via la fracturation des portes palières et la destruction des systèmes de sécurité) ;

Considérant que cette prostitution a la particularité de s'exercer dans les parties communes des immeubles : escaliers, paliers, ascenseurs, cours ... ;

Considérant que ces pratiques indignes sont à l'origine d'importantes nuisances : bruit, scènes choquantes et agressives, s'accompagnant de multiples souillures dans les parties communes des immeubles où elles s'exercent : abandon de moyens de contraception usagés, jets d'urine, etc. ;

Considérant que les familles et personnes confrontées à ces situations, malgré leurs appels au commissariat de police, ont constaté l'absence de réactivité de la police ;

Considérant que certains immeubles subissant de manière répétée cette prostitution intrusive n'ont plus les moyens d'équiper leurs immeubles de systèmes de sécurité performants, ceux-ci étant détruits régulièrement ;

Considérant l'absence de commerces de proximité dans cette zone qui se fait en particulier ressentir à partir de 18h, ainsi que le samedi et le dimanche ;

Considérant que le travail effectué par la municipalité, pour limiter cette mono-activité dans la rue Saint-Denis (via Paris Commerces et Vital Quartier) devrait être poursuivi dans le nord de la rue, le sud ayant été particulièrement bien requalifié ;

Considérant le travail utile du référent prostitution du quartier Saint-Denis, major de police informant les riverain.e.s et leur délivrant des conseils pour la sécurité de leurs immeubles, mais que ce travail est insuffisant pour faire évoluer la situation ;

Considérant que le contrat prévention sécurité du 2e arrondissement poursuit le même objectif ;

Considérant la réorganisation des commissariats du centre de Paris en un unique Commissariat Paris Centre, qui devrait permettre de déployer davantage d'effectifs sur le terrain ;

Considérant le vœu du Conseil de Quartier Sentier-Bonne Nouvelle suite à sa réunion plénière du 25 juin 2019.

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que soit mise en place :**

- **Un renforcement de la surveillance et des contrôles par la Préfecture de Police dans la partie nord de la rue Saint-Denis et les rues alentour, impactées par la prostitution intrusive ;**
- **La poursuite de la redynamisation commerciale de proximité entreprise dans le sud de la rue Saint-Denis ;**
- **Une communication régulière, assortie de conseils, de la part du commissariat de police auprès des riverains, des syndicats d'immeubles et des commerçant-e-s de la zone ;**
- **Une action résolue et efficace de la Préfecture de Police (brigade de répression du proxénétisme) afin de démanteler ce réseau de prostitution qui prospère depuis près d'une dizaine d'années.**

# **ANIMAUX**

## **Amendement relatif au financement des initiatives portées dans le cadre de l'appel à projet "Animaux en Ville"**

***rattaché à la 2019 DEVE 141 Subventions (19.100 euros) à 10 associations et un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville" dont 10500 euros Budget participatif.***

***déposé par Jacques Boutault, Joëlle Morel, Pascal Julien et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant le recensement de 1300 espèces animales à Paris ;

Considérant les ambitions du plan Biodiversité 2018-2024 voté par le Conseil de Paris ;

Considérant la sensibilité croissante des Parisiennes et des Parisiens à la place des animaux en ville et de leur bien-être ;

Considérant la large concertation menée en 2017 avec les associations, représentant.e.s de l'État et acteurs et actrices professionnel.le.s dans le cadre de la mission Animaux en ville, et avec les citoyennes et citoyens via la plateforme « Madame la Maire j'ai une idée » ;

Considérant l'appel à projets lancé en juin 2019 par la Maire de Paris sur la sensibilisation des Parisien-ne.s à la place des animaux en ville ;

Considérant la demande du Groupe Ecologiste de Paris, dans le cadre de la mission Animaux en ville, que celle-ci soit pérennisée et articulée avec l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la Ville ;

Considérant la nécessité de passer des conventions pérennes avec les associations, qui mènent un travail positif sur la présence animale en ville ;

Considérant la vocation du budget participatif, à savoir inciter les Parisien.ne.s à initier des projets;

Considérant les demandes répétées du groupe écologiste visant à ce qu'une ligne budgétaire spécifique soit consacrée à la question animale, qui est transversale et touche à la fois la nature en ville, l'urbanisme, l'alimentation et l'éducation, entre autres sujets ;

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Joëlle Morel, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris, la délibération DEVE 141 est amendée comme suit :**

**« La dépense globale de 19 100 euros sera imputée :**

**- à hauteur de 8 600 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits ;**

**en :**

**- à hauteur de 10 500 euros sur le budget d'investissement de la ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.**

## **Vœu pour une réelle prise en charge des chats libres à Paris**

**déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné, Jacques Boutault,  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les conclusions de la Mission Animaux organisée par l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Biodiversité, des Espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires suite à la demande du groupe écologiste de Paris ;

Considérant la grande qualité des réunions de travail, des visites et la pluralité des sujets abordés qui ont permis à tou.te.s les participant.e.s d'acquérir des connaissances solides sur les situations parfois problématiques liées à la présence des animaux en ville ;

Considérant que, dans un souci de transparence et de travail concerté, des élu.e.s du Conseil de Paris mais également des maires et des élu.e.s d'arrondissement étaient convié.e.s à ces réunions durant lesquelles les débats ont eu lieu ;

Considérant que grâce à cet apport d'informations, les élu.e.s sont légitimes pour amender la fiche action 30 qui est basée sur les contributions reçues pendant la Mission Animale ;

Considérant l'action 30 du Plan Biodiversité qui rappelle les objectifs poursuivis par la Ville de Paris :

- Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville,
- Promouvoir le respect et le bien-être des animaux,
- Renforcer la place de l'animal domestique en ville,
- Changer de regard sur la faune sauvage.

Considérant que les chiens et les chats sont des animaux qui font partie de la vie quotidienne de nombre de Parisien.ne.s et que les côtoyer favorise le bien-être humain ;

Considérant que la population féline parisienne actuelle est estimée à environ 285 000 individus ;

Considérant que lors du Groupe de Travail "Chats domestiques et errants" de la Mission Animaux, Hygiène Action, Fourrière Animale a établi que "203 chats ont été ramassés par leurs soins dont 133 vivants (39 ont été restitués, 69 donnés à la SPA de Gennevilliers, 6 à d'autres associations, 3 sont décédés et 17 ont été euthanasiés" lors de leurs interventions de ramassage de chats sur la voie publique à Paris en 2016 ;

Considérant la DEVE 107 « Autorisation de signature des conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens » votée en Conseil de Paris de juillet 2019 ;

Considérant que la convention relative à l'entretien et au suivi de la population de chats errants votée dans cette délibération n'est en réalité qu'une autorisation de nourrissage des chats par les associations – entérinant ce que les associations de défense et de protection des animaux font déjà depuis de nombreuses années, mais n'engage pas suffisamment la ville à venir en aide financièrement à ces associations ;

Considérant qu'il n'y a pour l'instant aucun engagement de la ville à assurer une ligne budgétaire pérenne et suffisante pour permettre une politique efficace de gestion des populations de chats libres ;

Considérant les revendications des associations parisiennes de défense des chats libres exprimées dans un courrier adressé à la Maire de Paris et accompagné d'une manifestation qui s'est déroulée le 2 septembre 2019 ;

Considérant l'article L211-22 du Code Rural et le Règlement Sanitaire du département de Paris qui explicitent que l'identification des chats relève de la compétence de la Préfecture de Police alors que la stérilisation ne relève pas explicitement de la Préfecture de Police de Paris et peut être du ressort de la Ville de Paris ;

Considérant que, pour une collectivité, financer le nourrissage (subventions aux associations) sans l'adosser simultanément à une politique de stérilisation, ce qui revient à nourrir des chats non stérilisés, ne fera qu'accroître la population de chats errants alors même que l'objectif annoncé est de la réguler et la contenir ;

Considérant le choix de certaines villes telles que Toulouse ou Istanbul d'inscrire dans leur budget annuel une ligne budgétaire pérenne allouée à la prise en charge (soin, vaccination, stérilisation...) des chats libres ;

Considérant que certaines municipalités comme Rosny ou Fontenay ont mis en place des stratégies globales de capture et de stérilisation des chats libres.

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné, Jacques Boutault et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **Intègre durablement la gestion des chats libres dans la politique de la Ville de Paris ;**
- **Finance intégralement la capture et la stérilisation des chats libres, leurs soins, les abris durables et l'entretien de ces abris en étroite collaboration avec les associations gérant au quotidien les populations de chats libres.**

# **Voeu relatif à la méthode de gestion des pigeonniers à Paris**

**rattaché à la DEVE 142 - Communication sur la stratégie “Pigeons”**

***déposé par Joëlle Morel, Jacques Boutault  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les conclusions de la Mission Animaux, selon laquelle le nombre de pigeons est de 23 000 sur le territoire parisien (il a été par le passé estimé jusqu'à 80 000 mais sans inventaire fiable à l'époque) ;

Considérant le caractère historique et patrimonial de la présence des pigeons bisets sur ce territoire ;

Considérant que le dérèglement climatique et le développement urbain sont des causes très importantes de dégradations des conditions de survie des pigeons bisets ;

Considérant qu'il est urgent de traiter cette espèce animale non pas comme une nuisance mais comme un axe emblématique de la politique publique en lien avec le développement et la protection de la biodiversité à Paris ;

Considérant le Plan Biodiversité de la Ville de Paris ;

Considérant les 71 préconisations de la fiche “animaux en ville” du Plan Biodiversité amendée au Conseil de Novembre 2018, dont six sont consacrées à la question des pigeons à Paris :

- Organiser un colloque public sur les pigeons à Paris au cours de l'année 2019 avec présentation du rapport « Pigeonniers », de l'étude effectuée par les associations missionnées Espaces et AERHO, des préconisations des associations et des chercheurs qualifiés.
- Relancer certains pigeonniers en lien avec les mairies d'arrondissement.
- Construire et gérer des pigeonniers dans le cadre de chantiers jeunes.
- Aménager des espaces pour les pigeons sous quelques ponts, à titre expérimental.
- Communiquer envers les Parisien.ne.s pour empêcher le nourrissage hors des pigeonniers.
- Transmettre un bilan annuel aux mairies d'arrondissement concernant le pigeonnier éventuellement présent sur leur territoire et en 3ème commission.

Considérant l'étude sur les pigeonniers menée par les associations Espaces et Aerho en 2016 qui met en avant une perception plutôt positive des pigeons et des pigeonniers par les Parisien.ne.s sondé.e.s (73% des interrogé.e.s ne peuvent pas imaginer Paris sans pigeons et 75 des interviewé.e.s sont favorables ou très favorables à la présence des pigeonniers) ;

Considérant l'intérêt avéré des pigeonniers (qui peuvent prendre des formes diverses comme l'indique l'étude susmentionnée) pour réguler les populations de pigeons sur le territoire parisien ;

Compte tenu, toutefois, de la nécessité de les entretenir régulièrement ;

Considérant également, d'après les spécialistes présent.e.s à la conférence de restitution du 25 juin 2019 présidée par l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, que l'association des riverain.e.s à la mise en place, la gestion des pigeonniers et leur participation à un nourrissage encadré des pigeons sont des conditions essentielles pour la réussite des dispositifs ;

Considérant la nécessité d'avoir a minima, dans un premier temps, une vingtaine de pigeonniers ou lieux dédiés sur le territoire parisien ;

Considérant que la DEVE 142 mentionne le “renouvellement du marché de gestion des pigeonniers en février 2020” comme l’occasion de mettre en place un travail de communication sur le pigeon et les pigeonniers ;

Considérant que la gestion externalisée des pigeonniers à une entreprise privée a montré son inefficacité par le passé à Paris ;

Considérant que la gestion des pigeonniers ne doit pas être uniquement vue comme un sujet technique mais sous-tend également des problématiques de lien social, de cohabitation entre les humains et la nature et entre les habitant.e.s, ce qui nécessite d’impliquer grandement le tissu associatif dans une politique publique ambitieuse ;

Considérant que le mode de gestion des pigeonniers le plus approprié est bien une gestion de proximité avec des associations locales qui peut passer par des marchés réservés ;

Considérant le succès de ce type de dispositif comme en témoigne le Marché des Espaces Verts Municipaux (MEVEM) qui nécessite un travail conjoint villes-associations conséquent en amont.

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Jacques Boutault et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la gestion des pigeonniers encore en activité, qui seront relancés ou à venir soit effectuée par une ou plusieurs associations dans le cadre d’un marché réservé d’insertion par l’activité économique (éventuellement alloti) ou de conventions de subventions, une fois que le marché en cours arrivera à son terme (février 2020). Dans cette perspective, et en raison de l’échéance du marché en cours, une réunion avec les partenaires associatifs potentiels devrait se tenir dans les plus brefs délais.**

# **ENVIRONNEMENT VÉGÉTALISATION**

## **Vœu pour l'accès à l'eau dans les jardins partagés**

***déposé par Sandrine Mées, Joëlle Morel, Pascal Julien  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant le fait que depuis 2016, l'association La Table Ouverte entretient et gère la friche située à l'angle de la rue Polonceau et de la rue des Poissonniers ;

Considérant la superficie du terrain et les animations ouvertes à toutes et tous, qui attirent habitantes, habitants, visiteuses et visiteurs de tous horizons ;

Considérant la participation à des projets proposés par d'autres associations du quartier, notamment dans les domaines culturels, artistiques et culinaires, et leur accueil sur la friche ;

Considérant l'apport du terrain de pétanque comme activité sportive intergénérationnelle et conviviale ;

Considérant l'organisation régulière de fêtes favorisant la découverte culinaire, la mixité sociale et le vivre ensemble ;

Considérant le travail de sensibilisation à l'environnement par la création et l'entretien du potager, et l'élevage de volailles ;

Considérant que l'association a toujours attaché une grande importance à ce volet agri-culturel, proposant déjà des animations dans d'autres jardins quand elle ne disposait pas de terrain adéquat ;

Considérant que tous les événements, même ceux comprenant un volet gastronomique, ainsi que les activités d'agriculture urbaine, sont effectués sans accès à l'eau courante sur le terrain ;

Considérant l'amélioration de l'aspect du terrain, que l'association a aménagé à ses frais, en apportant de la terre et du sable, et en créant un potager arrosé grâce à des réserves d'eau de pluie ;

Considérant le surcroît de travail qu'impose aux bénévoles la nécessité d'apporter eux-mêmes de l'eau, dans le cadre des animations, et pour l'arrosage du jardin, lorsque les réserves d'eau sont épuisées ;

Considérant que l'association a toujours tenu ses engagements vis-à-vis de la municipalité ;

Considérant que la demande a été réitérée depuis plus d'un an, mais en vain, auprès de toutes les instances compétentes ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018 demandant qu'une arrivée d'eau potable soit installée sur la friche Polonceau ;

Considérant que l'association qui gère cette friche le fait dans le respect de toutes et tous et assure la sécurité des lieux en les occupant positivement ;

Considérant qu'elle y organise des fêtes et des repas gratuits accueillant tous.te.s les habitant.e.s ;

Considérant qu'elle entretient un jardin potager et un poulailler ;

Considérant que l'association a toujours respecté les conventions d'occupation qu'elle a signées ;

Considérant que le terrain est déjà viabilisé ;

Considérant que le raccordement au réseau d'eau est techniquement facile à mettre en place ;

Considérant la convention cadre d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif dans le cadre du programme des Jardins Partagés « Main Verte » qui stipule dans l'article 2 que la Ville s'engage à fournir "une arrivée d'eau si nécessaire, la consommation d'eau restant à la charge de l'association" ;

Considérant que plusieurs jardins publics et jardins partagés n'ont pas eu d'accès à l'eau cet été, comme le jardin Titon et le jardin partagé Truillot dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

**Aussi, sur proposition de Sandrine Méès, Joëlle Morel, Pascal Julien et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **le vœu concernant la friche Polonceau susnommé soit suivi d'effet avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;**
- **les raccordements d'eau qui ne fonctionnent pas soient réinstallés dans les meilleurs délais dans l'ensemble des jardins et jardins partagés.**

## **Vœu pour un Camping de Paris plus écologique et solidaire**

**Rattaché à la délibération DFA 82 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne**

***déposé par Jérôme Gleizes  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant que le Camping de Paris situé au sein du bois de Boulogne propose actuellement des tarifs permettant au plus grand nombre d'y séjourner dans un cadre privilégié ;

Considérant qu'actuellement les 75 hébergements locatifs présents au camping sont des constructions sur châssis remorquable avec des barres de traction et des roues ;

Considérant par conséquent qu'elles sont classées en résidences mobiles de loisirs (RML) et ne sont donc pas des constructions en raison de leur non-emprise au sol ;

Considérant néanmoins que le Camping de Paris est classé en zone naturelle et qu'à ce titre une partie de l'espace a été délimitée par un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) permettant l'implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) avec ancrage au sol cette fois.

**Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **dans le prochain cahier de consultation soit inscrit l'obligation de proposer une tarification sociale ;**
- **dans le prochain cahier de consultation soit inscrit l'objectif d'interdire toute artificialisation des sols supplémentaire.**

# **ESPACE PUBLIC**

## **Vœu pour la réouverture du passage Mare-Cascades**

***déposé par Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris,***

***Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe Communiste - Front de Gauche,  
Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et les élu.e.s du groupe Génération.s***

***adopté par le Conseil du 20e arrondissement***

Considérant qu'entre le 38-40, rue de la Mare et le 37-39, rue des Cascades dans le 20e arrondissement, la liaison piétonne qui traverse actuellement une résidence HLM de Paris-Habitat dans le sens de la pente ;

Considérant qu'historiquement ce projet même de l'ensemble de cette résidence a été négociée en 1996 entre les associations du quartier et l'OPAC d'alors, avec engagement sur l'allègement de la densité des immeubles, sur la création d'un jardin ouvert au quartier autour du Regard patrimonial de la Roquette et sur le maintien de l'ouverture au public du passage piéton existant ; le permis de construire et les travaux réalisés en témoignent. Mais l'OPAC a fermé ce passage piéton à la fin des travaux en 2003 et Paris Habitat refuse depuis son ouverture ;

Considérant l'inscription de la liaison piétonne au PLU ;

Considérant que cette inscription appelle à l'aboutissement de sa mise en œuvre par la Ville ;

Considérant le respect dû par Paris Habitat des engagements pris en 1996 devant les habitant.e.s et acteurs.trices du quartier à ouvrir au quartier le passage et le jardin créé autour du Regard patrimonial de la Roquette ;

Considérant que l'usage de cette liaison répond à un besoin quotidien intergénérationnel des habitant.e.s, usager.e.s et visiteurs.euses de ce secteur de Belleville, pour rejoindre les écoles, le marché Pyrénées, la bibliothèque Couronnes, le centre médical Couronnes, etc., et des touristes piétons pour découvrir ce quartier riche notamment de son Histoire de l'eau ;

Considérant que sa fermeture oblige les écolier.e.s et collégien.ne.s à emprunter chaque jour les rues étroites et dangereuses des Cascades et de Savies pour rejoindre notamment l'école de la rue de la Mare contiguë à la résidence, l'école maternelle de la rue des Couronnes et le collège J. B. Clément, rue Henri Chevreau, et les prive d'une liaison piétonne protégée et sécurisée ;

Considérant qu'elle est le chaînon manquant dans la liaison piétonne allant de la rue des Pyrénées à la Petite Ceinture qui permet de traverser le quartier par un parcours protégé de la circulation automobile ;

Considérant que les citoyen.ne.s de ce secteur continuent à témoigner de la demande d'ouverture comme le prouvait déjà la pétition de 2015 signée massivement par 1 620 personnes ;

Considérant qu'elle entre dans le développement des relations et rencontres paisibles et conviviales entre habitant.e.s d'un quartier ;

Considérant que l'ouverture de cette liaison correspond à la volonté parisienne de développer la piétonisation, les circulations douces de plus en plus nécessaires à Paris, les déplacements à l'abri des voitures, les zones vertes ouvertes aux habitant.e.s, la participation citoyenne, le "vivre ensemble" dans les quartiers ;

Considérant que Paris souhaite favoriser les îlots et les parcours de fraîcheur et faire des aménagements pour répondre au réchauffement climatique ;

Considérant que cette liaison piétonne contribuerait à ouvrir un parcours de fraîcheur à travers un espace végétalisé et réduirait ainsi le temps de parcours et permettrait d'éviter des axes très ensoleillés ;

Considérant que des solutions d'aménagement, partagées par le quartier, existent afin de garantir le respect de la tranquillité et de la sécurité des locataires riverains : fermeture la nuit de cette liaison piétonne, réalisation d'une grille végétalisée protégeant les plus proches locataires du passage ;

Considérant l'existence de nombreuses conventions entre la Ville et diverses congrégations, associations ou administrations, pour la gestion par la Ville d'espaces "privés" ouverts aux habitant.e.s ;

Considérant que la présence d'un jardinier au jardin des Petites Rigoles qui vient d'ouvrir à proximité immédiate pourrait en faciliter l'entretien et la fermeture ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du vœu relatif à la réouverture du passage Mare-Cascade lors du Conseil de Quartier Belleville du 10 septembre 2019.

**Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe communiste - Front de gauche, de Virginie Daspét, Nathalie Maquoi et des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- la réouverture au public, en journée et tous les jours de la semaine, du passage piéton Mare Cascades à la demande du quartier ;
- la concrétisation de la liaison piétonne au PLU et des engagements d'ouverture au public pris avec le quartier par la Ville et Paris Habitat ;
- la rédaction et la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'une convention entre la Ville et Paris Habitat en associant démocratiquement les citoyen.ne.s et acteurs.trices du quartier aux modalités de cette gestion.

# COMMERCE

## **Vœu relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité**

**déposé par David Belliard, Pascal Julien, Fatoumata Kone et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le dispositif de Vital Quartier 2 a débuté par le vote d'un contrat de concession le 26 décembre 2007 qui doit prendre fin en 2021 ;

Considérant que ce dispositif a permis à ce jour d'acquérir 89 locaux et d'en gérer 28 autres au moyen de protocoles spécifiques et ainsi de sauvegarder 30 librairies et maisons d'édition, principalement au centre de Paris et 59 commerces de proximité ;

Considérant que ces opérations ont pu être réalisées par la SEMAEST au moyen d'une avance remboursable de 36 millions d'euros attribuée par la Ville de Paris ;

Considérant donc que la SEMAEST va devoir vendre ces locaux dès janvier 2020 en vue de la clôture du dispositif qui implique le remboursement de ces 36 millions d'euros à la Ville de Paris ;

Considérant la fragilité économique des commerces de proximité indépendants et spécifiquement des librairies qui sont d'ailleurs au cœur du dispositif Vital Quartier 2 ;

Considérant que l'action de la Ville de Paris en faveur de cette économie de proximité doit se poursuivre afin de réduire les effets néfastes de la prédation de Paris par les grands groupes du secteur agro-alimentaire qui y déploient des offres diverses par des franchisés et le e-commerce ;

Considérant le vœu à l'initiative des élu.e.s du groupe écologiste de Paris, adopté en février 2019 et demandant un soutien pérenne de ces librairies ;

Considérant les difficultés rencontrées par certains artisan.e.s et commerçant.e.s à la clôture du dispositif de Vital Quartier 1 et la nécessité de mieux préparer la fin du 2ème Vital Quartier.

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Pascal Julien, Fatoumata Kone et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **le dispositif Vital Quartier 2 soit prolongé pour une durée de 5 ans, afin de pouvoir proposer à des acteurs commerciaux indépendants des baux innovants à loyers minorés et encadrés, en contrepartie d'engagements pris par les commerçant.e.s pour l'amélioration de la vie des quartiers.**

# PUBLICITÉ

## **Vœu pour un 2e arrondissement sans publicité**

**déposé par Jacques Boutault et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

**adopté par le Conseil du 2ème arrondissement**

Considérant que la publicité présente sur l'espace public impose ses représentations à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des personnes travaillant à Paris ou visitant notre ville ;

Considérant que la publicité a pour but d'attirer l'attention, d'influencer le jugement, de formater les comportements et de véhiculer certaines attitudes ;

Considérant que l'espace public devrait être neutre de toute injonction commerciale, citoyen.ne n'étant pas synonyme de consommateur.trice ;

Considérant le droit à la non-réception de messages publicitaires ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de réguler la publicité dans l'espace public en se dotant en 2011 d'un Règlement Local de Publicité ayant pour objectif de réduire d'environ 30% la densité publicitaire sur le territoire parisien ;

Considérant l'attention portée par les Parisiennes et les Parisiens à leur cadre de vie et à l'influence néfaste de la pollution publicitaire ;

Considérant qu'une immense majorité des Français.e.s trouve la publicité envahissante (73%) et intrusive (85%), d'après une enquête TNS-SOFRES « Publicité et Société » publiée en 2013 ;

Considérant que tout dispositif publicitaire représente un pas supplémentaire dans le harcèlement commercial des citoyennes et des citoyens incitant à la surconsommation et au gaspillage ;

Considérant qu'un panneau publicitaire analogique consomme entre 758 kWh/an et 948 kWh/an, et un panneau numérique entre 6 818 kWh/an (une face numérique) et 12 565 kWh/an (deux faces numériques) ;

Considérant qu'un foyer français consomme en moyenne 4 770 kWh d'électricité par an, soit moins qu'un panneau à une face numérique ;

Considérant que les panneaux numériques sont fabriqués à partir de métaux rares qui sont extraits dans des conditions sociales et écologiques qui n'ont rien de durable ;

Considérant l'aspect trop minéral du 2e arrondissement de Paris ;

Considérant les deux vagues de chaleur exceptionnelles intervenues en France du 25 au 30 juin et du 21 au 26 juillet ;

Considérant les 42,6 degrés atteints à Paris le 25 juillet 2019 ;

Considérant qu'il est essentiel de préserver au maximum des espaces verts et des éléments naturels dans notre paysage urbain afin de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, de préserver la biodiversité et pour améliorer le bien-être du plus grand nombre ;

Considérant que les implantations de mobiliers urbains publicitaires MUI (Mobilier urbain d'Information) sur les trottoirs entraînent des travaux de voirie supplémentaires inutiles ;

Considérant que dans le 2e arrondissement, des trous sur le trottoir ont été creusés en juin dernier pour accueillir des mobiliers urbains publicitaires dits MUI et que ceux-ci ne sont toujours pas installés trois mois plus tard.

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **le 2e arrondissement devienne une zone sans panneau publicitaire MUI ;**
- **que la plantation d'un arbre soit étudiée à chaque espace laissé vacant.**

# TRANSPORT

## **Vœu relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap**

**déposé par David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que 1,3 millions de personnes en situation de handicap vivent en Ile-de-France, soit 12 % de la population francilienne ;

Considérant qu'aujourd'hui, sur les 303 stations du métro parisien, seules quinze sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit environ 3 % du réseau métro parisien. En comparaison à Londres, où le métro est à la fois plus ancien et plus profond, 20 % des stations de métro sont actuellement accessibles, et passeront même à plus de 40 % d'ici 2020 ; le métro de Berlin, créé deux ans seulement après celui de Paris, dispose quant à lui de 96 stations accessibles sur 170, soit 56% du réseau ;

Considérant que cette entrave à la liberté de circuler est par ailleurs préjudiciable pour l'accès au travail de ces personnes ;

Considérant la tenue des Jeux paralympiques prévus en 2024 à Paris ;

Considérant les 1,4 milliards d'euro prévus d'ici 2024 pour l'amélioration des transports franciliens par le Schéma Directeur d'Accessibilité adopté en 2009 par le conseil du STIF (aujourd'hui Île-de-France Mobilités) et en 2011 par la Commission permanente de la Région ;

Considérant l'estimation du coût de la mise en accessibilité universelle du métro parisien entre 4 et 6 milliards d'euros par le délégué spécial en charge des JOP à la région Île-de-France ;

Considérant les difficultés logistiques d'adaptation difficilement surmontables de certaines stations, qui ont justifié jusqu'à présent la dérogation parisienne pour l'application de la loi de 2005 pour le métro parisien ; selon la RATP, 50% des stations ne pourraient pas être équipées d'ascenseurs pour diverses raisons matérielles : présence d'égouts, terrains instables, enchevêtrement de tunnels, manque de place sur la voirie pour la sortie ;

Considérant qu'une mise en accessibilité prioritaire des « nœuds » de transport est néanmoins réalisable, portant sur celles qui drainent le plus gros flux de passagers, ainsi que les gares de RER, en rendant accessibles les points d'interconnexions là où c'est possible ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté il y a plus d'un an au conseil de juillet 2018, demandant notamment de « lancer les études nécessaires [...] pour une mise en accessibilité partielle du réseau historique du métro parisien » ;

Considérant la centaine d'études techniques sur la faisabilité de la mise en accessibilité des stations du métro parisien, réalisées entre 2012 et 2014 par les services de la RATP, qui ont donné lieu à autant de rapports techniques n'ayant jamais été rendus publics ;

Considérant la nécessité, pour évaluer la faisabilité des travaux de mise en accessibilité pour chaque station concernée, d'avoir accès à ces rapports d'intérêt public, avec des explications incluant les dispositifs de mise en sécurité (notamment les espaces d'attente sécurisée/EAS) ;

Considérant le communiqué de presse du Comité d'entente d'Ile-de-France des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés qui interpellait déjà la RATP sur cette question en juin 2017, relayé par la presse internationale ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris, réaffirmée lors du Conseil de Paris de juillet 2019, de « faire le pas nécessaire pour adapter nos infrastructures de transport », et notamment le métro, en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;

Considérant l'absence de cette question dans le projet de loi d'orientation des mobilités, voté par l'Assemblée Nationale le 18 juin 2019.

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris demande à la RATP la publication de l'intégralité des études techniques réalisées par le STIF, aujourd'hui Ile-de-France-Mobilités, entre 2012 et 2014 pour évaluer la faisabilité d'une mise en accessibilité ;**
- **en cas de refus de la RATP de communiquer les résultats de ces études, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) soit saisie ;**
- **un groupe de travail associant la Ville de Paris, la RATP, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Écologique, le CESER et le Conseil des Générations Futures soit mis en place dans les plus brefs délais afin de déterminer, à partir des résultats de ces études, la faisabilité des travaux visant à rendre accessibles toutes les stations du métro parisien qui peuvent l'être, et les moyens de faire évoluer les normes faisant obstacle à cette mise en accessibilité.**



---

# GROUPE ÉCOLO DE PARIS

---

**Groupe écologiste de Paris**

9 place de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération  
75196 Paris Cedex 04  
[gep@paris.fr](mailto:gep@paris.fr)

[elus-paris.eelv.fr](http://elus-paris.eelv.fr)  
[twitter.com/ecoloParis](https://twitter.com/ecoloParis)  
[www.facebook.com/ecoloparis](https://www.facebook.com/ecoloparis)